

AUTORISATION PARENTALE MURMUR PANTIN

Je soussigné(e), M. ou Mme

- Père
- Mère
- Tuteur légal

de l'enfant

Demeurant

Téléphone

Déclare :

- Avoir pris connaissance du règlement intérieur (au verso).
- Avoir été informé sur les questions d'assurance.

ENFANT DE PLUS DE 16 ANS

- Autorise mon enfant âgé de plus de 16 ans à grimper en libre accès dans les salles MurMur, c'est-à-dire sous sa propre responsabilité et sans être encadré par les moniteurs de la salle.
- Certifie que mon enfant âgé de plus de 16 ans maîtrise parfaitement toutes les techniques de base de sécurité en escalade en moulinette et en tête.
- Atteste que mon enfant est bien assuré pour la pratique de l'escalade.

ENFANT DE MOINS DE 16 ANS

- Autorise M. ou Mme (nom, prénom) âgé de plus de 18 ans, obligatoirement adhérent à MurMur, maîtrisant parfaitement les techniques de base de sécurité en escalade et étant lui-même assuré pour la pratique de l'escalade, à encadrer mon enfant en mon absence.

Fait à

Signature Le

.....

JOINDRE OBLIGATOIREMENT UNE PHOTOCOPIE DE LA PIECE D'IDENTITE DU PARENT